



## Aires marines et côtières protégées dans l'espace COMIFAC

L'espace COMIFAC compte 34 aires marines et côtières protégées (AMCP). Peu nombreuses que les aires protégées terrestres, ces dernières jouent un rôle crucial dans la préservation de la biodiversité marine et côtière en Afrique centrale. Il s'agit des espaces marins et parfois côtiers, réplémentés pour protéger la biodiversité, les habitats sensibles, les ressources halieutiques et les écosystèmes critiques comme les mangroves, herbiers et récifs. Elles ont aussi la mission de réduire les impacts de la pêche illégale et de la surpêche, ainsi que de soutenir les efforts contre le changement climatique.

Tableau 1 : Aires marines et côtières protégées dans l'espace COMIFAC

Pays	N°	Aire marine et côtière protégée	Superficie (Km <sup>2</sup> )
Angola	1	Réserve naturelle intégrale de Passaros	1,7
Cameroun	2	Parc national de Doudala Edou	2 629
	3	Parc national marin Manyanga na Elombo Campo	1 127
	4	Aire marine protégée de Mvouna	24
Congo	5	Parc national de Conkouati Douali	5 050
	6	Réserve marine communautaire de la Baie de Loango	900
	7	Parc marin de l'embouchure de la Raba	39
	8	Parc marin de l'embouchure de la Nyanga	46
	9	Parc marin de l'embouchure de Sette Cama	205
	10	Parc marin de l'embouchure d'Agoué	211
	11	Parc marin de l'embouchure d'Okoué	139
	12	Parc marin de l'embouchure d'Ozoué	114
	13	Parc marin de l'île Mbeni	333
	14	Parc marin de la Pointe Drevin	614
Gabon	15	Parc marin du Cap Lopez	12
	16	Parc national d'Alamida	411
	17	Parc national de Mayumba	965
	18	Parc national de Pongara	961
	19	Réserve aquatique de Cabou	86
	20	Réserve aquatique de Cayoué du Cap Lopez	9 809
	21	Réserve aquatique de Cap Estuaire	164
	22	Réserve aquatique de Gamba	107
	23	Réserve aquatique de Koumoundou	1 348
	24	Réserve aquatique de Mandji-Elimbour	4 072
Guinée équatoriale	25	Réserve aquatique de Tchakamba	227
	26	Réserve aquatique de l'île de l'Époué	418
	27	Réserve aquatique du Grand Sud du Gabon	27 518
	28	Réserve aquatique d'Ovri	218
	29	Réserve aquatique de l'Atyphe-Bica	7 064
	30	Réserve naturelle d'Annobon	236
	31	Réserve naturelle des îles Corisco et Ilhérous	480
RDC	32	Réserve scientifique de Playa Nondji	5
Sao Tomé	33	Parc marin des Mangroves	216
	34	Parc national d'Os do Príncipe	45

## Nombre et superficie des AMCP par pays de l'espace COMIFAC

Sept des onze pays de l'espace COMIFAC disposent déjà d'aires marines et côtières protégées. Le Gabon se distingue avec le plus grand nombre, soit 23 aires protégées. Il est suivi de la Guinée équatoriale et de la République du Congo, qui en comptent chacune trois. Le Cameroun en possède deux, tandis que la République démocratique du Congo (RDC) et l'Angola disposent chacun d'une seule aire protégée.

Par ailleurs, le Gabon occupe également la première position en termes de superficie d'aires marines et côtières protégées, avec un total de 55 128 Km<sup>2</sup>, devant le Congo (5 049 Km<sup>2</sup>) et le Cameroun (3 766 Km<sup>2</sup>).

Tableau 2 : Nombre et superficie des AMCP par pays

Pays	Angola	Cameroun	Congo	Gabon	Guinée Équatoriale	RDC	Sao Tomé-et-Principe
Nombre	1	7	3	23	3	1	1
Superficie en Km <sup>2</sup>	1,7	3 766	5 050	55 128	715	216	45

## AMCP et l'objectif 30X30 du cadre mondial pour la biodiversité Kuning-Montréal

Si l'objectif d'Aichi visait à conserver 10% des eaux sous juridiction nationale, le nouveau Cadre Mondial pour la Biodiversité Kuning-Montréal appelle les Etats à placer d'ici 2030 une superficie correspondant à 30% de leur ZEE sous des statuts de conservation (AMCP).

Quelques grandes avancées ont déjà eu lieu, notamment au Gabon, avec la mise en œuvre du plan Gabon Bleu et l'établissement, suite à un exercice de planification maritime spatiale, d'un réseau d'AMP couvrant 28% de la ZEE. Le Congo a également étendu son réseau après une démarche comparable, débouchant sur la formalisation de trois nouveaux espaces maritimes sous statut de protection, atteignant aujourd'hui une couverture de l'ordre de 15% de la ZEE. Contribuant également à densifier progressivement le réseau régional d'AMP, le nouveau parc marin de Manyanga na Elombo Campo a été créé au Cameroun. Des intentions fortes sont également exprimées en Guinée Équatoriale, avec la perspective de la création d'un grand parc marin autour de l'île d'Annobon.

Malgré ces efforts, l'objectif du 30x30 reste très éloigné et le taux moyen de couverture des ZEE en zones protégées reste d'environ 10% (Cette moyenne prend en compte les superficies des aires côtières). Parmi les AMCP existantes, celles qui sont sous un régime de protection forte sont rares et l'efficacité de leur gestion doit être renforcée. Les collaborations inter-Etats essentielles pour la gestion durable de telles zones restent encore faibles.



Figure 1 : Couverture des aires marines protégées dans les ZEE

## Perspectives

Cet état des lieux souligne l'engagement des pays de l'espace COMIFAC pour la conservation de la biodiversité, notamment via la création d'AMCP et la mise en place de dispositifs de gestion efficaces. Pour garantir leur pérennité et répondre aux engagements de la Convention sur la diversité biologique, plusieurs priorités se dégagent : accroître la surface d'AMCP pour atteindre 30 % des zones marines d'ici 2030 ; intégrer ces aires dans les plans nationaux de planification spatiale marine et d'aménagement du littoral ; renforcer l'implication des communautés locales en faveur d'une gouvernance partagée des ressources marines ; et renforcer la collaboration entre les Etats autour d'objectifs conjoints de conservation de la biodiversité marine.

- Aire marine et côtière protégée
- Limite administrative des pays membres de la COMIFAC
- Plan d'eau

Sources de données : OFAC, UNEP-WCMC, COMIFAC, FRM, WRI, PARAP. Système de coordonnées : WGS 1984, EPSG 4326. Réalisé par l'OFAC avec l'assistance de FRML. Décembre 2025. Dernière mise à jour des données: décembre 2025.

**Avertissement**

Les noms et limites géographiques présentés ne sont en aucune manière l'expression d'une opinion quelconque de la part de l'OFAC, la COMIFAC, l'UE ou des partenaires qui ont contribué à la réalisation de cette publication. Les aires protégées cartographiées sont issues d'un processus de collecte et de mise à jour intégrant l'implication des pays membres de la COMIFAC ainsi que celle des partenaires. Elles ne représentent pas forcément l'exhaustivité de la situation, ni la complétude des informations liées aux aires protégées.